

News Release

Contact: Evelyne Lekime
Press & Communications
Tél. : + 32 2 600 60 12
Portable : +32 476 74 64 18
Email : elekime@deloitte.com

Selon l'enquête European Tax Survey de Deloitte :

La compétitivité de la Belgique sous pression à cause d'une grande incertitude fiscale

Les fréquents amendements à la législation ainsi que l'ambiguïté, les lacunes et les changements de cap au niveau de la doctrine ou des directives officielles de l'administration fiscale donnent des cauchemars aux responsables de la fiscalité dans les entreprises.

Diegem, le 28 octobre – Deloitte annonce aujourd'hui les résultats de son enquête sur la fiscalité européenne : "European Tax Survey – The benefits of stability".

Menée dans 27 pays, cette enquête explore les tendances nouvelles, parfois surprenantes, dont doivent tenir compte les responsables de la fiscalité. L'enquête 'European Tax Survey' révèle que l'incertitude généralisée en matière de fiscalité demeure une importante source de préoccupation : 60 % des répondants considère qu'il existe un important degré d'incertitude fiscale dans leur pays. En Belgique, ce pourcentage atteint même 76,5 %.

Ce que veulent avant tout les directeurs fiscaux, c'est une législation fiscale stable. Le principal problème cité par de nombreux répondants concerne la complexité accrue de régimes fiscaux déjà réservés aux initiés, en raison du flux de nouvelles mesures. Outre la charge de travail que représentent le suivi des changements et l'éducation permanente des équipes, ce mode de légifération est la principale cause de l'incertitude fiscale. Il y aurait également lieu de réduire la fréquence des changements si l'on veut améliorer la compétitivité des pays.

76,5% des répondants belges pense que le degré d'incertitude fiscale est très élevé en Belgique

Sur l'ensemble de l'Europe, 60% des répondants indique qu'il y a un haut niveau d'incertitude fiscale dans leur pays. Ce sentiment d'incertitude est le plus marqué en Italie, en Hongrie, au Portugal et en France. Les fréquents changements apportés à la législation sont considérés comme la principale cause de l'incertitude fiscale par trois quarts des répondants. La deuxième cause d'incertitude avancée couvre l'ambiguïté, les lacunes et les changements de cap au niveau de la doctrine ou des directives officielles de l'Administration fiscale.

Piet Vandendriessche, Managing Partner Tax & Legal chez Deloitte Belgique, ajoute : *"Il est inquiétant que les pays avec lesquels la Belgique est en concurrence réelle pour l'accueil des sièges sociaux des entreprises - en l'occurrence les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse et l'Irlande – enregistrent tous de meilleurs scores en matière de certitude fiscale."*

L'évolution rapide de la législation est la principale cause d'insomnie des responsables fiscaux

La grande majorité des directeurs fiscaux (tant en Europe qu'en Belgique) est surtout stressée par les changements incessants de la législation fiscale au sens large. De toute évidence, ce problème est l'un des plus épineux en Europe. La revendication ne porte pas sur des taux plus bas ou des incitants fiscaux plus importants, mais sur une plus grande certitude, qui découle d'une plus grande simplicité.

Près de la moitié de tous les répondants (52% en Belgique) indique qu'une plus grande certitude concernant l'avenir du régime fiscal aurait des répercussions positives sur la compétitivité de leur pays. Vandendriessche déclare: *“Lorsque l'on aborde la loi récente imposant une fairness tax, on constate pas mal d'inquiétude et une grande incertitude parmi nos clients, car il est très difficile de dire qui sera touché par cet impôt et quelles en seront les conséquences. Des mesures telles que le fairness tax font la Belgique moins attrayant. Nous ressentons que la Belgique devient moins intéressant comme pays où les entreprises veulent établir où maintenir leur siège social.”*

87% des répondants belges a été contrôlé par un service de l'administration fiscale ces trois dernières années

Au cours des trois dernières années, trois quarts des répondants européens a été contrôlé par un service d'une administration fiscale ; en Belgique, ce chiffre atteint même 87 %. Seules la Hongrie (100%), la France (95,65%) et la Russie (92,86%) ont un taux de contrôle supérieur. La Croatie est le pays où le taux de contrôle fiscal est le plus bas (39%).

Les administrations fiscales s'intéressent plus particulièrement à l'imposition des revenus des sociétés et aux taxes indirectes ; les complexités du régime fiscal international - notamment en ce qui concerne les prix de transfert – demeurent un défi aussi bien pour les administrations fiscales que pour les multinationales.

La Belgique peut-elle encore concurrencer avec les autres pays européens ?

Les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont considérés, parmi les grandes économies, comme les juridictions les plus favorables pour les entreprises d'un point de vue fiscal. Ces deux pays ont déployé des efforts considérables pour offrir des conditions attrayantes aux multinationales et cela semble porter ses fruits. Pour les plus petites économies le Luxembourg et la Suisse arrivent en tête, suivis de la Belgique et de l'Irlande. La Belgique aussi enregistre un bon résultat d'un point de vue européen, mais elle perd du terrain par rapport au Luxembourg, à la Suisse et aux Pays-Bas. Piet Vandendriessche : *“Aujourd'hui, la Belgique dispose d'un avantage concurrentiel incontestable avec son régime attrayant de déduction des intérêts notionnels et le traitement qu'elle réserve aux holdings. En plus, notre régime de ruling fonctionne bien et contribue à la certitude fiscale. Et je commence vraiment à m'inquiéter quand j'entends des figures politiques évoquer une possible limitation ou suppression de ces mesures et d'autres. Sans ces dernières, la Belgique pourrait bien ne plus être à même de se différencier des autres pays offrant des conditions favorables aux sièges sociaux des entreprises. Imposer un tarif nominal de 25% à tout le monde semble démocratique, mais dénie la réalité en Europe : celle d'une concurrence forte entre les Etats membres pour attirer des investissements. Evidemment les mesures fiscales spéciales jouent un rôle important dans cette lutte.”*

La fiscalité sous les feux de la rampe dans les sociétés

Plus des deux tiers (67%) des répondants n'a pas été invité par des parties prenantes externes à justifier leur stratégie fiscale et plus de la moitié (51%) n'a pas reçu de telles demandes en interne. Pourtant, une majorité des répondants (58%) pense que, par rapport à l'an dernier, la stratégie fiscale des entreprises fait l'objet de discussions et d'analyses plus approfondies. Jusqu'à 75% des répondants belges est du même avis.

A propos de l'enquête

Entre juin et juillet 2013, Deloitte a réalisé son enquête 'European Tax Survey. Grâce à l'étroite collaboration des différentes firmes membres de Deloitte situées dans la région, pas moins de 938 répondants ont participé à cette enquête en ligne, couvrant au total 27 pays: Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni. Le but de cette enquête est de faire émerger les tendances telles que les perçoivent les responsables de la fiscalité dans les entreprises. L'enquête identifie également les juridictions perçues comme les plus difficiles ou les plus favorables et les régions d'Europe où il est plus facile de faire aujourd'hui des affaires.

Les répondants à l'enquête sont des responsables de la fiscalité dans des entreprises multinationales pour la plupart.

À propos de Deloitte

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal, de financial advisory services et de consultance. Plus de 2.800 collaborateurs répartis dans 11 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2013 s'élève à 359 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes. Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 200.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 32.4 milliards de dollars pour l'année fiscale 2013.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.